

RÈGLEMENT

RELATIF AUX OBJETS DANS LES STADES

Objets interdits

Prohibited items

							
Arme	Fumigène, pétard et autres articles pyrotechniques	Mégaphone	Drone	Perche à selfies	Bouteille, canette et tout autre contenant de plus de 50 cl	Vuvuzela, laser	Animal (sauf chien guide)

Objets soumis à autorisation

Items subject to prior authorisation

							
Hampe de drapeaux et support de banderole	Banderole, drapeau, voile et maillot géant	Tambour	Parapluie	Bouteille et autre contenant de moins de 50 cl	Appareil photo	Valises, bagage et sac supérieurs à 45x36x20 cm	Casque et encombrant

• Tout objet pouvant servir d'arme par destination (couteau, outils...) : ces objets ne peuvent pas donner lieu à un dépôt en consigne.

• Les banderoles, drapeaux ou panneaux contenant un message à caractère raciste, xénophobe, politique, philosophique sont interdits (contrôle visuel obligatoire).

• L'accès au stade est interdit à toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant.

• Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit.